



L'exercice du pouvoir disciplinaire

1 jour

10 décembre 2020 - 9h00-12h30 / 13h30-17h00

INTERVENANT : Mathilde HAMELIN-RIGAUX, Responsable du Service Juridique à l'Uriopss Hauts de France

PUBLIC(S), PREREQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION :

Formation ouverte à toute personne Bénévoles, Directeurs, Gestionnaires, Responsables des Ressources Humaines,

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'Uriopss Hauts-de-France a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. **N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels** à l'adresse mail suivante : m.babela@uriopss-hdf.fr

TARIF : 250 €

LIEU : Locaux de l'Uriopss à BOVES

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)

Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions.

Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- Evaluation des acquis en cours de formation :
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

CAPACITE MAXIMUM :

6 personnes

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Respecter les règles encadrant l'exercice du pouvoir disciplinaire
- Prévenir les contentieux suite à une sanction

DEROULE DE FORMATION

- L'agissement fautif
- La sanction
 - Les différents types de sanctions (l'observation, l'avertissement, la mise à pied, le licenciement...)
 - Les sanctions prohibées (opinions politiques, activités syndicales, convictions religieuses, état de santé...)
- Le respect de la procédure disciplinaire
 - Réflexion préalable à la mise en œuvre de la procédure (prescription de la faute, interdiction de sanctionner deux fois une même faute)
 - Mettre en œuvre la procédure (la convocation à un entretien préalable, l'entretien préalable, la lettre de sanction, la possibilité pour le salarié de contester la sanction)
 - La procédure spécifique du licenciement disciplinaire
 - Le cas spécifique du licenciement des salariés protégés
- Les outils de la procédure disciplinaire
 - La convention collective appliquée
 - Le règlement intérieur des salariés
 - Le dossier personnel du salarié